



Fête des mares



Communiqué de presse du 3 octobre 2016

Faites connaître les mares du 3 au 11 juin 2017

Tous les ans, durant la première semaine de juin, la Fête des mares propose de nombreux événements sur l'ensemble du territoire national : des sorties nature, des expositions, des conférences, des chantiers, des journées techniques, des inventaires, etc.

En 2016, pour sa première édition, la Fête des mares proposait 133 manifestations partout en France organisées ou co-organisées par près de 150 structures !

Rejoignez le réseau des acteurs impliqués dans l'organisation de la Fête des mares et organisez une manifestation !



Pourquoi organiser une manifestation ?

Organiser un événement sur votre territoire sur la thématique des mares est l'occasion de mieux faire connaître ces remarquables milieux et ainsi de sensibiliser le grand public à l'intérêt de les préserver.

Comment organiser une manifestation ?

En proposant un événement durant la période de la Fête des mares, c'est-à-dire du 3 au 11 juin 2017 et en l'inscrivant sur le Portail national d'information sur les zones humides : <http://www.zones-humides.eaufrance.fr/fete-des-mares>.

Labelliser votre manifestation « Fête des mares » vous permettra de bénéficier des outils de communication mis à disposition par la coordination nationale (affiches, flyers, etc.). Votre événement sera ainsi inscrit dans la programmation officielle et sur l'application BaladOmarais.

Plus d'informations sur le portail de la Fête des mares : <http://www.snpn.com/spip.php?rubrique234>.

Société nationale de protection de la nature
Elodie Seguin - Tél. 01 43 20 15 39 - snpn@wanadoo.fr

Pôle-Relais Mares, Zones humides intérieures et vallées alluviales
Tél. 01 43 40 50 30 - prmzhiva@gmail.com

